Bienvenue



COMMUNE DE HAUX

LIVRET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

- Le mot du Maire 1
- Regard sur la commune 2
- L'équipe municipale 3
- Vos formalités administratives 4
- État civil, évènements de la vie 5
- Principales réglementations locales 6
- Les employés municipaux 7
- Entreprises Hauxoises 8
- Associations 10
- Bibliomédia 11
- Salle des fêtes 11
- Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) 12
- S.R.P.I. (Syndicat Regroupement Pédagogique Intercommunal) 13

Le mot du Maire :



Vous découvrirez dans les prochaines pages, l'équipe qui oeuvre à mes côtés avec dynamisme, au service de toutes et tous.

Vous y trouverez des renseignements utiles à la vie de tous les jours, des informations sur les différents services qui vous sont proposés, les coordonnées des associations ou encore des artisans.

En complément de ce livret, nous vous invitons à consulter le site internet de la commune *www.mairie.haux33.fr*, également la *page facebook* de la commune qui vous permettront de découvrir les activités culturelles et de loisirs, les spectacles et évènements marquant la vie de la commune tout au long de l'année. Il vous guidera au besoin dans vos démarches administratives.

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous. En effet, il est agréable pour un Maire d'accueillir de nouveaux habitants. Le Conseil Municipal, les employés municipaux et le Centre Communal d'Action Sociale se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue dans notre village du coeur de l'entre deux mers, au caractère viticole : **HAUX**.

Ce livret d'accueil a été établi afin de vous donner les renseignements pratiques et nécessaires pour démarrer une nouvelle vie. J'espère que vous y trouverez tout ce que vous cherchez.

Sachez également que nous pouvons conserver le contact par l'application « panneau pocket ».

La municipalité est à l'écoute de l'ensemble des habitants pour prendre en compte les éventuelles remarques ou suggestions.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous dis à très bientôt au détour d'une rue ou d'un hameau, au cours d'une manifestation ou lors de votre venue à la mairie.

Bien amicalement,

Romain BARTHET-BARATEIG,
Maire de Haux.



Regard sur la commune :

LE SAVIEZ-VOUS

LE BLASON DE LA COMMUNE DE HAUX

Les éléments constitutifs du blason de haut en bas :

- Couronne de marquisat
- Léopard d'Aquitaine
- Eglise
- Feuille de chêne
- Grappe de raisin
- Anille (pièce en fer forgé servant de liaison entre la meule tournante et l'arbre)

L'arrivée d'un nouveau venu est toujours une chance pour le lieu qui l'accueille. Un lien est à construire entre son regard «curieux» et celui «blasé» d'un ancien habitant persuadé de n'avoir plus rien à découvrir autour de lui. Le premier, tel un enfant, pose innocemment les questions qui bousculent le second dans ses habitudes.

Or Haux possède une multitude de points de vue, de sentiers, une église exceptionnelle, des vieux châteaux et tout un petit patrimoine que peuvent nous envier bien des communes.

Le paysage est sculpté par l'érosion des ruisseaux qui depuis des millions d'années entaillent notre sol laissant apparaître différentes couches de calcaire ou d'argile. Les premiers habitants en ont compris tous les usages possibles.

L'exploitation du sous-sol, a permis, la production de la chaux, l'extraction des pierres de taille et la fabrication des tuiles cuites au four.

Les meuniers ont occupé le fond des vallées en y installant leurs moulins à eau destinés à moudre les blés ou battre le chanvre servant à la fabrication des cordes. Durant bien longtemps la polyculture demeure indispensable à la nourriture des hommes et des animaux de la ferme.

Puits et fontaines sont aménagés dans les différents hameaux de la commune à l'habitat dispersé.

Bien sûr la richesse de notre territoire a attiré l'attention des habitants de la proche métropole de Bordeaux. Ils y ont fait construire de belles demeures au milieu de terres aux ressources alors inépuisables, pour eux, et pour tous les agriculteurs, artisans et commerçants qui s'en nourrissent.

La culture de la vigne s'est progressivement imposée dans notre paysage gagnant du terrain sur les céréales et les zones boisées. La pousse des ceps et les couleurs des feuilles rythment nos saisons et ses vins méritent leur place sur notre table.

Depuis huit siècles, l'église, par ses sculptures et ses modifications successives, nous raconte cette longue histoire souvent tourmentée. Elle est un des joyaux de notre secteur.

Cette énumération de curiosités pourrait paraître fastidieuse, mais elle peut aussi éveiller l'envie d'en savoir plus ... en participant à la vie sociale de la cité.

Bibliomédia, restaurant, associations sont des lieux de rencontres informelles. Accueillons et soyons accueillis sans autres objectifs que d'entretenir cet équilibre entre notre présence humaine et notre environnement naturel.

Antoine Caillard,
Historien et ancien habitant.

L'équipe municipale :



MAIRE
Romain BARTHET-BARATEIG



1ER ADJOINT
Thibault CLAYRAC



2ÈME ADJOINT
Romain BILLOT



3ÈME ADJOINT
Christian GIRAUD



4ÈME ADJOINT
Romain PERROCHEAU



Bruno RAPIN



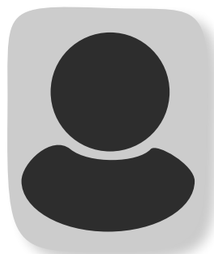
Christelle GENDRON



Jacques GARNIEL



Elisa GIRAUDEAU



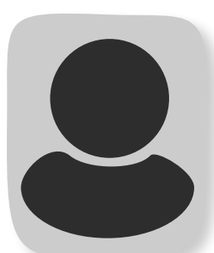
Mikael DULEAU



Marianne MILHAU



Jérémy VAROQUI



Nadia ZEKRYTY



Michel DULEAU



Jérôme RAIMBAULT

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9h00 - 12h30
Mardi : 15h00 - 18h30
Mercredi : 9h00 - 12h30
Vendredi : 15h00 - 18h30
Samedi : 9h00 - 12h30

NOUS CONTACTER :

Téléphone : 05 56 23 05 22

Courriel : *contact.mairie@haux33.fr*

En cas d'urgence, contactez l'astreinte : **06 43 37 59 28**

Vous avez des questions?

N'hésitez pas à prendre un rendez-vous auprès du secrétariat. Vous serez orientés vers M. le Maire ou l'un de ses adjoints.

CONTACTS UTILES :

Gendarmerie (Brigades de Créon, Targon et Langoiran)
05 57 34 45 20
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Samu : 15
Urgences Gaz : 0 800 47 33 33
Urgences dépannage ERDF :
09 726 750 33

NOUS SUIVRE :

Panneau Pocket
(Application Gratuite)

Mairie de Haux

Site internet
www.mairie.haux33.fr



Vos formalités administratives :

VOUS VENEZ D'ARRIVER DANS LA COMMUNE, prévenez la mairie pour votre compteur d'eau :

https://www.mairie.haux33.fr/tarifs-reglements-arretes-municipaux/
(contactez également votre fournisseur d'énergie électrique)

PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

Les règles d'inscription ont évolué depuis le 01/01/19 avec la mise en place au niveau national d'un Répertoire Electoral Unique. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription ainsi que la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site : *www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367*.
Si vous changez de domicile dans la commune, il est nécessaire de le signaler au service élections.
Pièces à fournir : une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

AGENCE POSTALE HAUX :



05 56 23 05 00
agence.postale.mairie@haux33.fr

Horaires d'ouverture :
- **Lundi au vendredi : 9h00 - 13h15**
- **Samedi : 9h00 - 12h00**

Levée du courrier : 12h00
(Pas de levée le samedi).

État civil, évènements de la vie :

MARIAGE CIVIL OU PACS

Le mariage est célébré à Haux si l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence établie depuis un mois au moins à la date de la publication des bans. Le mariage est célébré si au moins un des futurs époux a des liens durables de façon directe (son domicile ou sa résidence) ou indirecte (via un parent) sur la commune de Haux.
Pièces à fournir : le dossier avec la liste des pièces est à retirer en Mairie.

NAISSANCE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance, par le père ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement.
Pièces à fournir : un certificat de naissance et le cas échéant, déclaration de choix de nom, acte de reconnaissance, livret de famille.

EXTRAITS D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

(naissance, mariage, décès)

Les extraits d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des Mairies des communes qui ont enregistré l'événement. (Démarches en ligne : *https://psl.service-public.fr/mademarche/EtatCivil/(...)*

DÉCÈS

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures, à la mairie de la commune où il est survenu. Toute personne peut procéder à la déclaration (famille, entreprise de pompes funèbres, hôpital, etc.).
Pièces à fournir : la pièce d'identité du déclarant, le certificat de décès, toute autre pièce que possède le déclarant (livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage de la personne défunte).

OBSÈQUES CIVILES

Pour les familles qui souhaitent organiser une cérémonie civile lors du décès d'un proche, la municipalité, sous couvert de disponibilité, met à disposition gratuitement l'une des salles communales.

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

La commune délivre des concessions de terrain. Pour les tarifs, contactez la Mairie ou consultez le site internet.

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la Mairie du domicile.
Pièces à fournir : le formulaire de demande de duplicata, la pièce d'identité du demandeur et un justificatif du domicile.

PRINCIPALES RÉGLEMENTATIONS LOCALES :



LUTTE CONTRE LE BRUIT

Afin de respecter la tranquillité de chacun, l'usage d'appareils à moteur générant du bruit (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.
Il est autorisé :

- **du lundi au vendredi :**
  de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- **le samedi :**
  de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **le dimanche : de 10h00 à 12h00**

Attention : certaines copropriétés ou lotissements imposent des règles complémentaires.

RÉGLEMENTATION DE L'AFFICHAGE PUBLIC

Les panneaux portant la mention "Affichage municipal" sont réservés aux informations de la Municipalité. Les panneaux portant la mention "Affichage libre" sont réservés aux associations ou à des affichages à but non lucratif.

INTERDICTION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

L'arrêté préfectoral n° 2008-11470 portant sur la réglementation du brûlage de déchets végétaux. **Tout feu est interdit sur le territoire de la commune.**

RÉGLEMENTATION POUR L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE DES ARBRES

Par rapport aux voies communales et aux chemins Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, jusqu'à une hauteur de 5 mètres pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de 2 mètres, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies ou sur les chemins ruraux.
Sur prise de rendez-vous, un broyage peut être assuré par les employés communaux. La demande doit être réalisée via le site internet de la mairie : *https://www.mairie.haux33.fr/demande-de-broyage/*

• RÉSEAUX AÉRIENS
Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

RÉGLEMENTATION DE L'USAGE ET DU TIR DES PIÈCES D'ARTIFICE

Il est défendu de tirer, sous quelque prétexte que ce soit, des pièces d'artifice sur le territoire de la commune sans autorisation préalable du Maire.

COORDONNÉES SEMOCTOM (DÉCHÈTERIES)

05 57 34 53 20 | *http://www.semoctom.com/*

Afin d'accéder aux déchèteries, rendez-vous en mairie pour obtenir le formulaire ou faites vos démarches sur internet et recevez votre Semocode : *https://semoctom.webusager.fr/*

LES DÉCHÈTERIES SEMOCTOM :
Déchèterie de Saint Léon
9 Route de l'Allégret, 33670 Saint-Léon
Déchèterie de Saint Caprais
Z.A. le Limancet, 33880 Saint-Caprais-de-Bordeaux



RAMASSAGE DES DÉCHETS
Poubelles noires (déchets classiques)
• tous les jeudis
Poubelles jaunes (recyclage)
• 1 semaine sur 2 le mardi



Les employés municipaux :

SERVICE TECHNIQUE :



Bernard DUCLOUX



Ludovic BRUGIER

SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX:



Catherine RICAUD



Martine RICHARD

SERVICE ADMINISTRATIF :

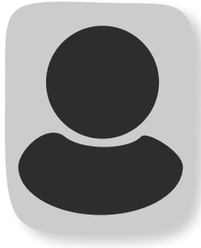


Marie-Laure PLANA



Séverine BIBES ROUANET

SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE :



Claire HEUZÉ



Maëlick POUHAËR-MARTIN

« Une équipe à l'écoute, au service des hauxois.e.s. »

Entreprises Hauxoises :

Votre entreprise, activité ou association n'apparaît pas dans le livret d'accueil ou le site internet n'hésitez pas à contacter la mairie afin d'être référencé.

PROPRIÉTÉS VITICOLES :

- **CHÂTEAU ANNICHE**
  05 56 23 05 15 / 06 80 13 63 17
  vignobles-pion@anniche-vin.com

- **CREMANTS DE BORDEAUX CELENE**
  05 56 67 11 30
  contact@celene-bordeaux.com

- **CHÂTEAU COUREAU**
  05 56 23 05 03
  coureau1@wanadoo.fr

- **CHÂTEAU FAYAU**
  05 57 98 08 08
  medeville@medeville.com

- **CHÂTEAU DE HAUX**
  05 57 34 51 11
  optimum@haux.com



CHÂTEAU LAMOTHE
05 57 34 53 00
info@chateau-lamothe.com

- **CHÂTEAU PENEAU**
  05 56 23 05 10
  douencedany@yahoo.fr

- **VIGNERON - Emmanuel Tignol**
  06 61 51 31 64
  etignol@gmail.com

ACTIVITÉS ET COMMERCES :



L'AUBERGE DE HAUX
05 56 52 94 72
bernard.nadaux@gmail.com

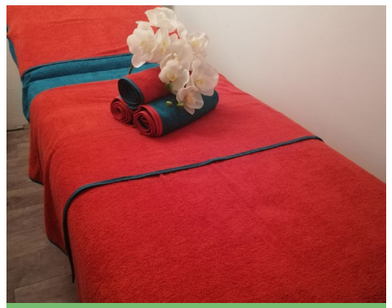
- **AQUITAINE DISTRIBUTION**
  Graphique Philippe Bihel
  05 56 23 08 88
  a.d.g.bihel@wanadoo.fr

- **BUCHERON DÉBARDAGE**
  Louis Sauces - 06 21 16 84 33
  louissauces33@gmail.com

- **RÉCUPÉRATION MATÉRIAUX**
  Christian Noui - 06 86 93 70 10
  christiannoui@orange.fr

- **BUREAU DE TABAC**
  Brigitte Ducos - 05 56 23 33 94
  brigitte.ducos@laposte.net

- **BUREAU D'ETUDES 2ME**
  M. Minnegheer
  06 21 25 17 05
  contact@be-2me.fr



ESTHETICIENNE
Laetitia Barthet-Barateig
06 47 05 30 29
https://naturel-esthetique.business.site/

Entreprises Hauxoises

- **E3B MAÇONNERIE**
  Thierry Bragatto
  05 56 23 23 79
  t.bragatto@orange.fr

- **MAÇONNERIE**
  Ilidio Valente
  07 63 73 23 00

- **MAÇONNERIE**
  M. Vitrac
  06 21 78 77 55



FERME CLOS CHAUMONT
Vente de volailles
06 80 32 49 67 / 05 56 23 02 70
closdechaumont@gmail.com

- **MARAICHAGE**
  Marie Françoise Desclou
  06 98 82 89 17
  marie.desclou@icloud.com

- **MENUISERIES HAUXOISES**
  05 56 23 02 45
  menuiserieshauxoises@orange.fr

- **SERIGRAPHIE**
  Herve Pouyfourcat
  06 71 93 71 76
  herve.pouyfourcat@wanadoo.fr

- **PAYSAGISTE**
  Jacques Garniel
  06 09 50 39 11
  jacquo.g@hotmail.fr

- **TRAVELKAR33 - VTC**
  Frederic Lecourt-Chalmeau
  06 79 74 92 76
  fred@travelkar33.com

CHAMBRES D'HÔTES / GITES :

CHÂTEAU LAMOTHE
05 57 73 53 00
info@chateau-lamothe.com



- **EDITH GATUINGT**
  06 68 83 60 31
  edithgatuingt@hotmail.fr

- **PATRICK CAILLARD**
  05 56 23 05 01
  objectif02@hotmail.fr

SUZANNA ALONSO LEGARRA
06 44 30 91 16
auxtuileriesnord@gmail.com



SYLVIA PREVOST
Domaine d'Espelette
06 63 82 01 78
sylvia.prevost@gmail.com



ASSISTANTES MATERNELLES



- **LAETITIA PEREZ**
  06 18 61 63 43
  laetitia.perez5@wanadoo.fr
- **SYNDIA DUFOUR**
  07 61 51 22 45
  syndia.dufour@gmail.com
- **CHRISTEL DE ZAYAS**
  06 26 89 52 32
  kikidz33@gmail.com

BIBLIOMÉDIA :

05 56 23 64 48
c.heuze.bibliomedia@haux33.fr

- **Mardi** 16h-19h
- **Mercredi** 16h-19h
- **Vendredi** 14h-19h
- **1er Samedi du mois** 10h-12h



CALENDRIER ANNUEL :

- **Octobre à juin** : 1er mardi de chaque mois, **LES BÉBÉS LECTEURS** de 10h à 11h.
- **Septembre à juin** : 8 ateliers d'écriture "Légo des mots" en alternance avec Sadirac.
- **Toute l'année** : animations proposées aux assistantes maternelles ou aux parents pour les enfants de 18 mois à 3 ans.
- **Février ou mars** : atelier apiculture pour rencontrer les apiculteurs de la commune.
- **1er samedi de septembre** : **BALADE CONTÉE**, de 18h à 21h (suivie d'un pique nique) balade tout public et familiale sur les chemins.

Associations :

- **AMICALE DES ECOLES**
  Président - Frédéric Lalère
  06 62 90 03 54
  lamicaledesecoles@gmail.com

- **ACCA - Chasse**
  Président - Jean Paul Freye
  05 56 67 06 56
  07 82 33 57 49
  j.33@orange.fr

- **COMITE DES FETES**



  Président - Christian Noui
  06 86 93 70 10
  comitedesfeteshaux33@gmail.com

- **FLAMENCO Y OLE**
  Présidente - Laetitia Madrid
  laetidel@hotmail.fr
  - Association en suspend -

- **LE LIEN - club séniors**
  Présidente - Viviane Landa
  06 61 08 05 30
  jpllda@laposte.net

- **PÉTANQUE HAUXOISE**



  Président - David Delmas
  06 35 25 29 61
  petanque.hauxoise.33@gmail.com

- **SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE**



  Maria Chombart
  06 80 71 56 73
  info@chateau-lamothe.com

- **YOGARMONIE33 - Yoga**
  Céline Trouf
  06 74 31 84 23
  yogarmonie33@gmail.com

- **Z'ART PIONS - Théâtre**



  Maria Chombart
  06 80 71 56 73
  info@chateau-lamothe.com

- **VIER D SPORT - Fitness**



  Peggy Bourichon
  07 68 77 46 24
  vierdsport@gmail.com

Salle des fêtes communale :



TARIFS DE LOCATION*[1] :
Il est conseillé de solliciter la mairie au minimum 15 jours avant une manifestation.

- **Particuliers de la commune :**
  120€ avec une caution de 500€ (450+50)*[2]
- **Particuliers Hors commune :**
  550€ avec une caution de 800€ (750+50)
- **Associations Communales :**
  Gratuit avec caution de 100€ (50+50) à l'année
- **Associations hors commune (comprenant au minimum 5 Hauxois) :**
  Gratuit avec caution de 350€ (300+50)
- **Associations hors commune :**
  300€ avec caution de 800€ (750+50)

MATÉRIEL (HORS TABLES RONDES)
- Particuliers de la commune :
  Gratuit avec caution de 250€
- Associations communales :
  Gratuit avec caution de 250€
- Forfait dégradation :
  40€ par table / 30€ par chaise

Un état des lieux est effectué par les agents communaux avant et après la location de la salle.
**[1] Les tarifs sont modifiés annuellement.*
**[2] Les 50€ sont gardés si la salle n'est pas jugée assez propre lors de l'état des lieux de retour réalisé par les services municipaux.*

Tarifs à connaître

- Chenil Municipal : forfait 50€ /jour /animal
- Capture par SACPA : forfait de capture entre 96€ et 120€ HT (selon les tarifs en vigueur)

Le CCAS
Centre Communal d'Action Sociale :

ccas.mairie@haux33.fr
05 56 23 05 22

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé, en plus de celui-ci, à parité de 5 élus municipaux et de 5 membres issus de la société civile.

La finalité du CCAS est d'apporter des réponses adaptées aux habitants(e)s afin de favoriser leur accès aux droits et leur insertion, en adaptant les dispositifs existants ou en recherchant les complémentarités nécessaires entre les différents partenaires.

Les centres communaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population afin de proposer des services, activités ou assistances adaptés.

Aujourd'hui, des actions concrètes existent notamment pour les familles (un Noël communal intergénérationnel incluant un spectacle familial et un goûter), les jeunes (accueil multisports



gratuit* pour les enfants de 8 à 11 ans scolarisé-e-s à Haux), les personnes âgées (un cadeau pour les fêtes de fin d'année), ou bien encore les personnes en situation de handicap ou en difficulté (plusieurs sorties culturelles à tarif réduit en partenariat avec différentes associations intercommunales).

De plus, des visites de courtoisie sont organisées avec toutes les personnes concernées. Un code de déontologie est signé par tous les membres de la commission afin d'assurer discrétion et préserver l'anonymat des bénéficiaires.

Aucune formalité n'est nécessaire pour en bénéficier, une simple demande au secrétariat suffit pour lancer le processus et obtenir un rendez-vous individualisé sous 48h.

**Co-financé par la Mairie et le CCAS.*

Président



Romain BARTHET-BARATEIG

Vice-Président



Romain PERROCHEAU

Vice-Présidente



Christelle GENDRON



Romain BILLOT



Marianne MILHAU



Elisa GIRAUDEAU



Nathalie BLANCHARD



Olivia GRESTA



Marthe DELBERGHE



Jennifer MINNEGHEER



Philippe TEXIER



Syndicat Regroupement Pédagogique Intercommunal (S.R.P.I.) :

Le SRPI est constitué de 3 écoles : Haux, Saint Genès de Lombaud et Madirac.

COORDONNÉES DU SRPI :
05 56 23 06 83 | *rpi.hauxmadiracstgenes@orange.fr*
(tous les jours 10h-11h et le mercredi 13h-15h sous réserve de modification des horaires).



Jérémy VAROQUI

Président du SRPI :
Jérémy Varoqui | 07 78 19 55 64
jeremy.varoqui@hotmail.com

Le 1er Vice-Président :
Benoit Balauze | 07 87 84 91 10

La 2ème Vice-Présidente :
Chantal Bourdel | 06 99 77 98 38

Le SRPI est constitué de 6 classes.

Un ramassage scolaire pour les enfants du SRPI est effectué gratuitement* afin de déposer les enfants dans les différentes écoles ainsi que dans les 2 garderies que compte le SRPI.

LES HORAIRES DES GARDERIES :
- Saint Genès de Lombaud 7h / 8h35 / 16h15 / 19h (9,50€/semaine)
- Haux 8h / 8h50 (4,90€/semaine)
- 2,80€ / présence occasionnelle sur une des deux garderies (matin ou soir)

Les repas pour les cantines sont assurés par le prestataire « Resto Frais Attitude » pour un montant de 3,25€.

Le collège François Mitterrand de Créon est référent pour le SRPI de Haux.

**Financé par la Mairie.*

LES ÉCOLES :

L'ÉCOLE DE SAINT GENÈS DE LOMBAUD :
Dirigée par Madame Houdayer.
05 56 23 24 30 / *E.Mat.StGenesDeLombaud@ac-bordeaux.fr*
- 1 classe Petits + Moyens (3-4 ans)
- 1 classe Moyens + Grands (4-5 ans)

L'ÉCOLE DE HAUX :



Mme JULLIOT



Mme LENTZ



Mme LABASSE

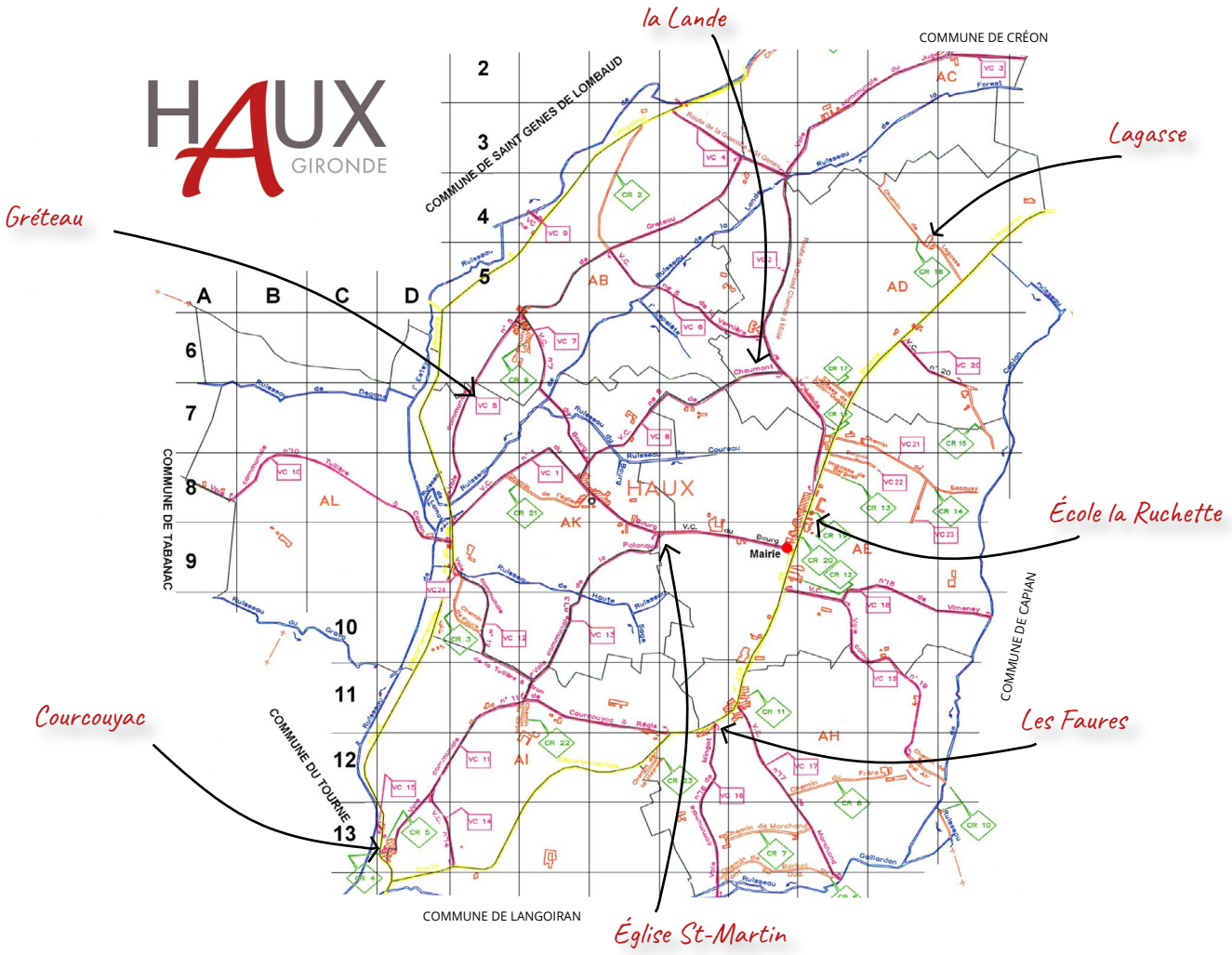
Dirigée par Madame Lentz.
05 56 23 05 46 | *E.Haux@ac-bordeaux.fr*
- 1 classe CE1 (7 ans)
- 1 classe CE2 (8-9 ans) / CM1 (9-10 ans)
- 1 classe CM1 / CM2 (10-11 ans)

L'ÉCOLE DE MADIRAC :
Dirigée par Madame Rouxel.
05 56 30 66 60 / *E.Mat.Madirac@ac-bordeaux.fr*
- 1 classe GS / CP (5-6 ans)

R.P.E. (Représentants des Parents d'Elèves) :
- *rpe.hauxmadiracsaintgenes33@gmail.com*
- *Facebook : RPE haux madirac st genès*



...à très bientôt !





- 1918 -



- aujourd'hui -